## Par KOPPEL & TANSEY

Par KOPPEL & TANSEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le liquidateur de la

National Automatic Electrical Supply

Company, No 618 rue Gravier

Comprenant le grand assortiment d'objets Electriques, Télégraphe et Téléphone, éven-tails, moteurs, batteries, meubles, fils, et un millier d'artirles appartenant à ce genre d'af-faires, également un coffre-fort, maisse en-registreuse, machine a compter, et mobilier de bureau.

In Re Standard Electrical Novelty Co. vs. Na-

tional Automatic Supply Company.

No. 106.716, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, aux enchères publiques, le LUNDI, 25 janvier 1915, à 11 heures du matim. sur les dieux, au No. 618 rue Oravier, en lot, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté le 12 janvier 1915.

CONDITIONS — Comptant.

C. C. SOCOLA, Liquidateur, EDGAR M. CAHN, JOHN WAGNER, CLAUDE L. JOHNSON, Avocate, jan-14,17,24,25

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

lumbus,

Entre les rues Villeré et N. Robertson.

chambres, loué au bas loyer de \$10 par

Emile John Seely, et als., vs. John Seely, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,045 — Division E — Sera vendu aux enchères publiques MARDI, 26 janvier 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, en vertu d'un et suivant in jugement, rendu en cour ouverte le 15 décembre 1914, et signé le 24 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. dans l'affaire et desus intitulée, la propriéte suivante savoir.

Un certain lot de terre, faisant partie de lot 69, dans l'ilet 626, borné par les rues Columbus, Laharpe et Villeré, mesurant, suivant mesure américaine, trente et un (31 pieds, onze (11) pouces et cinq (5 lignes de face sur la rue Columbus, par quarre-vingt quatre (84) pieds de profondeur entre lignes paralièles.

parallèles.

CONDITIONS — Comptant; dex pour cent de déposés au moment de la vente, acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

déc—25,27 jan—6,10,17,24,26

Par FREEMAN & FREEMAN

Succession de Cassius M. Eiseman — No. 169, 769 — Cour Civile de District pour la Pareisse d'Oriéans, Division D.

Jolie résidence, 1923 rue State, entre les rues Freret et Franklin, près l'avenue St. Charles; terrain 60x100.

iux enchères, JEUDI, 11 février 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311

Par FREEMAN & FREEMAN, encanteurs, bu-

Mme Mattle H. Day. Epouse de Benjamin H. Day et Benjamin H. Day pour aider, autori-ser et assister sa dité épouse.

Orieans — No. 66,453 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hono-rabie Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orieans, dans la cause ci-dessus intimée, je vendrai aux enchères publiques à mon en-trepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Hoyale et Bourbon, dans le Deuxième Dis-riet de cette ville le MERCIFIT. 3 février trict de cette ville, le MERGNEDI, 3 février 1915, à 11 beures a. m., la propriété suivante

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant.

P. McGILL, Constable de la Fremière Cour de Cité pour la

MERCREDL le 3 février. No. 318 rue Baronne. Cottage simple No. 1413 rue Co-Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date mentionnée en vertu d'un ordre signé le 38 décembre 1915 par l'Hon. District pour la Paroisse d'Uriéans, Division E, dans l'affaire intitulée et numérotée, les propriétés sulvantes, savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec tous bitation, sur le derrière contenant quatre

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations y appartenant et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages, qui en dépendent ou seront acquis, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Het borné par les rues Melpomène, Willow anciennement Martin) et Clara et route Félicité, le dit lot est désigné par le No. 4 sur un plan tiré par C. A. De Armas, voyer, daté du 15 février 1866, et déposé au bureau de William Shannon, ancien notaire, pour référence, d'après lequel dit plan le dit lot mesure trente et un (31) pieds, sept (7) pouces et trois (3) lignes en largeur sur le derrière, par cent dix sept (17) pieds, six (6) pouces et cing

# ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Nettie Lohmann Frank, et als., vs. Charles E. Davis — No. 110,225, Cour Civile de District, Division D.

profondeur actuelle de la ligne de division des lois 51 et 52 étant de cent soixante neuf pieds, sept pouces.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le soide, si il y en a un, payable à un et deux ans, la partie à terme de la vente sera reconnite par des billets de l'acheteur et à son ordre et endosses par lui, portant sept pour cent d'interêt pai an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paisment, et assuré par hypothèghe spéciale et le lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec contrat de "non alienando" et toutes les clauses habituelles de sécurité, at cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès; la dite propriété devra être assurée par l'acheteur, et la police d'assurance devra être transfèrée au désinteur des hillets. L'acheteur devra payer en sus du prix d'achat tous les impôts sur la propriété dus et exiscelles en 1915, l'acte de vente devant être passé devant Herman Michel, notaire, et tous certificats; 10 pour cent comptant seront existement de l'adjudication à PREEMAN à FREEMAN, Encanteurs.

LAZARUS, MICHEL, à LAZARUS, Avocats.

Jan—10,17,24,31 fév—7,11

cessaires.
eTROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
DUPUUR & DUPOUR, CHARLES ROSEN, ARTHUR B. LEOPOLD, CHARLES I. DENECHAUD,
Avocats.
jan—2,8,10,17,84,31 fév—3

# Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES AUX ENCHERES.

ANNONCE FIGURE

AND NOTE HAND CARNEY

WITH ENABLES

WITH CHARGES AND THE STATES

A mide, A lie flavor the properties for the states of the states

taxes pour l'année 1914. STROUDRACK & LATTER, Encanteurs. F. T. ECHEZABEL, Avocat. jan-17.24.31 fev-7,14.17

## ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm. A. McKeehan — No. 187,380 — Cour Civile de District, Division E. Deux lots au coin de Flood et Derbigny. Aux enchères MERCREDI, 17 février 1915, midi, à la Bourse des Propriétés Fonciè-res de la Louislane, 318 rue Baronne. Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. — Vendra aux enchéres publiques à la date ci-dessus indiquée, en ertu d'un ordre

signé le 12 janvier 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans la cause ci-dessus intituée et numérée, le suivant à savoir: Deux certains lots de terre dans le Troisie-

Deux certains lots de terre dans le Troisieme fistrict de cette ville, en l'ilet borné par les rues Flood. N. Derbigny, N. Homan et l'avenue Caffin, désignés comme lots S et T d'après un croquis de C. Uncas Lewis, en date du 6 mai 1910, d'après lequel les dits lots se touchent et mesurent à savoir. Lot T faisant le coin des rues Derbigny et Flood mesurant 31° 2° 6° face à la rue Flood, par 115° de profondeur. Lot S mesure 31 pieds sur la rue Flood par 115° pieds de profondeur. CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant John Wagner, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de la vente.

STHOUBRACK & LATTER, Éncanteurs.
ERASTE VIDRINE, Avocat.

jan—17,24,31 fév—7,16,17

# Succession de Marie Dustugue, Femme Décédée d'Eugène Ibos.

No. 110,692 - COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

Vente de propriétés de choix du Trojsième District.

Cottage simple, 2541 rue Bruxelles, entre Law et Hope; terrain 64x116. Deux cottages simples, angle Broad et Hope. Trois lots sur la rue Bruxelles, entre Broad et Hope; chacum 31' 11" 3""x116.

ux enchères, MERCREDI, 10 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

de la Louistane. No. 218 rue Baronne.

Par STRUITBACK & LATTER Chapta B
Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus indiquée, en l'evenu d'un ordre signé le 4 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, jugé de la Cour Civil de District, pour la Paroisse d'Orleans, Division B, dans la cause ci-dessus intuitée, al propriété suivanie, décrite à savoir:

Huit certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième l'ostrict de cette ville, en l'Îlet ancien No. 30 in l'ostre décrite ci-dessus, désigné comme l'ostrict de cette ville, en l'Îlet ancien No. 30 in l'ostre décrite ci-dessus, désigné comme l'ostrict de cette ville, en l'Îlet ancien No. 30 in designés par les numéros un. deux, trois, quatre, cinq, vinge de la Cour Civil de l'ostre decrite ci-dessus, désigné comme l'apropriété sun plan dressé par C. Giroux, daté le 19 décembre l'apropriété sur la ligne de côté.

Lot un meure quarante deux pieds, dix pouces et cinq lignes face à la rue Broad, par une profondeur de quinze (15) pouces et cinq lignes face à la rue Broad, et mesurant d'après le dit public l'ordre de l'après l'apropriété sur la ligne de côté.

Lot un meure quarante deux pieds, dix pouces et cinq lignes face à la rue Broad, et mesurant d'après le dit spieds de face sur la ligne de côté.

Lot un mesure quarante deux pieds, dix pouces et cinq lignes face à la rue Broad, et mesurant d'après le divisant du lot No. 20 in l'ordre de l'ord

Lot trois, mesure huit pieds, deux pouces et cinq lignes face à la rue Broad, et mesure aussi vingt trois pieds, neuf pouces face à la rue Broad, et mesure aussi vingt trois pieds, neuf pouces face à la rue Bruxelles, par une profondeur sur la ligne du lot No. 2 de cent cinq pieds, deux pouces et sur la ligne du lot No. 4, cent dix pieds de l'adjudication. L'acheteur devra assumer ces et sur la ligne du lot No. 4, cent dix pieds de l'adjudication. L'acheteur devra assumer les torquatre, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face & la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds.

Lot cinq, mesure trente et un pieds, onze cent dix pieds.

Lot cinq, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds, tous les lots ci-dessus se touchen.

Lot vingt quatre, mesure trente trois pieds. quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onse pouces et trois

marte control of the first paralleles de centrol preciondeur entre lignes paralleles de centrol preciondeur entre lignes paralleles de centrol processe de la rue Hope, par une profondeur entre lignes paralleles de centrol cinquante neul pieds, onze pouces et trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes paralleles de centrol cinquante neul pieds, onze pouces et trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes paralleles de centrol profondeur entre legnes paralleles de legues de legues

DREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-

décrite à savoir: - Une automobile "Locomobile

Paroisse d'Orléans, OSEPH H. RNEWER, Avocat pour le demandeur, jan-24,30 fév-3

## Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme James J. Grady — No. 116,521, Cour Civile de District, Division E. Double cottage, 2812-14 rue Meipemène, entre Clara et Willow; de même que le double cottage 2715-17 rue Félicité, entre Clara et Willow. Willow. Les dites propriétés traversent le block et seront vendues ensemble aux enchères publi-

is sept (117) pleds, six (6) pouces et cinq 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté 5 plus près de la rue Clara et cent dix (110)

Par FREEMAN & FREEMAN, encanteurs, bureau 218 rue Baronne — En vertu d'un ordre signé le 28 décembre 1914 par l'Hon. Porter Farker, juge de la Cour Civile de District pour la l'aroisse d'urléans, Division D, dans la cause ci-dessus numérée et intitulée, nous vendrons aux enchères publiques, le JEUDI, 14 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux lois de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Blooming-dale, Paroisse de Jefferson, faisant face à la rue State, entre l'avenue St. Charles, et le marais, désignés par les Nos, cinquante et un et cinquante deux, d'après un plan fait par W. H. Williams, voyer, daté du 13 mai 1877, et attaché à en marge d'un acte de partage exécuté devant Chas. T. Soniat, notaire, le 18 ortobre 1881, et mesurant chaque trente pieds face à la rue State, par une profondeur s'elendant à la ligne ta plus basse de Blooming-dale, et la plus haute ligne de Hurstville, la profondeur actuelle de la ligne de division des lois 51 et 52 étant de cent soixante neuf pieds, sept pouces.

# Vente en partage.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Brazion Bragg.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parolisse COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pareisse
d'Orléans — No. 21,884 — Division B —
Attendu que William C. Ellis a présenté une
pétition à la Cour dans la bus d'obtenir des
lettres d'administration dans la sucreasion de
Braxion Bragg décèdé, intestat.
Avis est par le présent donné à tons cous
que cela peut interesser d'avoir à déduire dans
les dix jours les raisons pour lesquelles il nes
sersit pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. B. ELLIS, Avoral.

# Par PAUL H. TESSIER

Par LIONEL M. RICAU.

Civile de District pour la Faroise d'Aleans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als, dossier No. 107,565, qui m'a été sdressé, j'of-frirat aux encheres publiques, au jour, heure

savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges, de quelque sorte qui y appartiennent et en dépendent; le dit lot situé dans le Deuxième District de cette ville sur l'îlet No. 428, borné par les rues Customhouse (maintenant iberville), Rendon, Lopes et Canal, désigné sous le numéro 32 sur un plan dressé par Reizenstein, daté le 9 mai 1877, et d'après ce dit plan le lot mesure trente pieds, six pouces, face à la rue Customhouse (maintenant iberville), par une profondeur de cent neuf pieds, six pouces, entre lignes parailèles, et consigné au dossier du Bureau des Aliénations, livre No. 804, folio 438. Les améliorations com-

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Stephania Goetz, Veuve d'Adam Zimmermann.

LOUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse

Succession de Katherine Schmidt, Veure de Ignatz Kroppenbacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse

d'Orléans — No. 111,016 — Division B —
Attendu que Ignatz Kruppenhacher a présenté
une pétition à la Cour dans le but d'obtenir
des lettres d'administration dans la succession
de Katherine Schmidt, veuve de Ignatz Kruppenbacher, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux
que cela peut concerner d'avoir à déduire dans
les dix jours les raisons pour lesquelles il ne
serait pas fait droit à la dite pétition.

Par odre de la Cour.

Par odre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
GABRIEI FERNANDEZ, Avocat.

Jan-15,19,96

ci-dessus mentionné la propriété sui-

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide résidence simple à deux étages

No. 1128 RUE WERSTER ENTRE PERRIER ET COLLSEUM

SUCCESSION DE FREDERICK C. STOCKDELL. No. 110.838 Cour Civilo de District, Division "E'

AUX ENCHERES JEUDI 25 FEVRIER 1915 À MIDI

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE** 

Râtisse solide en briques, à deux étages

et lieu, ci-dessus mentionné la propriété sulvante, décrité à avoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et
améliorations qui s'y trouvent, situé dans le
améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet
bourné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord
Hemparts, et l'herville (anciemnément Customhouse), mesufant vingt six pieds face à la
rue Bienville, sur une profondeur de cent dix
rue Bienville, sur une profondeur de cent dix
neuf pieds et deux pouces. La dite propriété
neuf pieds et deux pouces, La dite propriété
neuf pieds et deux pouces. La dite propriété
neuf pied ét in pour cent à l'encanteur, pour gara
tir la venie, assimer les taxes pour l'ann
passé devant Bussière Honen, notaire.

AZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocate pour le defendeur,
jan—10.17.26.31 fév—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos. 3204-3206 RUE IBERVELE entre les rose Rendon et Lopez
SUCCESSION DE NICHOLAS BARTH

No. 110,259 Cour Civile de District, Division "A"

A L'ENCHÈRE PUBLIQUES, JEUDI 11 FÉVRIER 1915 À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Par LIONEL M. RICAU.

# ANNONCE JUDICIAIRE

nons.

Réclamation contre James G. Callaghan pour \$1,244.44, d'après une entenge datée le 14 avril 1941.

CONDITIONS — Comptant.

# ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kerna-No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart

11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU

WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL

No. 107,565 Coar Civile de District, Division E.

Aux enchères publiques, 11 Fevrier, 1915 à midi

A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 rue Baroume

En conformité, et en vertu d'un jugement lu méme propriété qui a été acquise par le dermandeur et ses co-propriétaires par bertiage et signé en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 12 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 13 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 14 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 15 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 16 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 17 décembre 1915, au taix de \$100 par an.

Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'uriéans, fiviaion E, dans l'affaire du partage de Wm. de Instrict, le 26 juillet 1808, et lequel jugement civil de District pour la Paroisse d'uriéans, fiviaion E, dans l'affaire du partage de Wm. de Instrict, le 26 juillet 1808, et lequel jugement plus des l'assure de la cour civile de District pour la Paroisse d'uriéans, fiviaion E, dans l'affaire du partage de Wm. de Instrict, le 26 juillet 1808, et lequel jugement plus de l'assure de l'assure et mesurant plus ou moins 31 pleds, 4 lignes de face sur la rue Grange, contenant rung chambres, situe dans le morné de dere des profondeur entre lignes propriété ci-dessus et mesurant l'arrière de moins 31 pleds, 4 lignes de face sur la rue Grange, contenant cun d'annie le let et touchant l'arrière de moins 31 pleds, 4 lignes de face sur la rue Grange, contenant un magasine et 6 la fluitation No. 1543 rue Crange, contenant un magasine et 6 chambres, sur un certain loi de la rue Orange, contenant un magasine et 6 chambres, sur un certain loi de la rue Orange, contenant un d'annie la rue Orange, contenant un magasine et schambres, sur un cer ballment en brimies nour commerce

ivre 109, folio 650. CONDITIONS — Comptant; l'acquereur au moment de l'adjudication devra faire un dé-pôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garan-

ur la vente, assumer les taxes pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente qui sera pôts de la ville et de l'état pour 1915 en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent du prix d'a-chat sont étigés de l'acheteur au moment de l'adjudication. L'acheteur devra payer pour les certificats qui pourraient être nécessaires à être annexés à l'achete de vente et pour l'im-pôt de revenu des Etars-Unis. Les loyers se-ront dûs à l'acheteur à partir du jour sur le-quel l'acte de vente est passé. Acte de vente devant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

H. W. ROBINSON, DART, KERNAN & DART, Avocats, dec 27 jan 3-10-17-24-28

Par W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — MERCREDI, 3 fevrier 1915, A 11 houres a. m., sera condu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 18 janvier 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, finision C. dans le procès de la Hart Land A Improvement Company vs. Odd Fellows' Hall Association, No. 110,729, au retide-chaussée du No. 512 rue Camp.

Machine à compter Burroughs, coffre-fort en fer, bureau avec fermeture roulante, ventifateur électrique, chaises, bureau droit, tables et autres articles d'après inventaire.

CONDITIONS — Comptant.

jan—23,24,31 fév—3

## Par J. L. ONORATO. ANNONCE JUDICIAIRE.

priese porte le mamero municipal sos rue pur dette. CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devri

CONDITIONS — Comptant: l'acquéreur devra assumer les impôts de 1915, les frais de l'acte de venle y compris les certificats exiges, devant F. D. Charbonnet, notaire public.

L'achetour devra déposer 20 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication (sans intérêt ni pénalité) à

# AVIS DE SUCCESSIONS

toutes les conventions usuelles de garantie, dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transférée au porteur des billets; l'acquéreur convenant de payer les taxes de l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devent Gus J. Ricau, notaice.

LIONEL M. RICAU, jan—10,17,24,31 fév—7,11 Encanteur.

# Succession de Charles 4. Detert.

d'Orleans — No. 111,080 — Division B — Attendu que Mine Stephania Meyer, femme de Henry J. Paul, dûment autorièse, a présenté line pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mine Stephania Goetz, veuve d'Adam Zim-Thermann, décédée, intestat. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 110,081 — Division A — Attendu que William E. Westerman a présent une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des lettres d'administration dans la succession de Charles A. Detert, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNEXIL, Greffier.

A. M. BICHMANN, Avocat.
jan-15,19,24 Dermain, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne erait pas fan droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DANIEL J. MURPHY, Avocat.

jan—80,21.29

Succession de Mile Calherine Cook COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,763 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente motification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et le tableau des créances présenté par Peter J. Flanagan, administrateur public, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribilés conformément au dit compse.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier. DIMITRY, Avorat.

# Par KERNAGHAN & CORDILL

Actions en litige Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 330 rue Carondelet, JEUDI, 28 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriées Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 21 décembre 1914 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Ortéans.

Par et en vertu d'un ordre de d'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. date et aigné le 18 janvier 1915 dans la cause ci-dessus initiulée et numérée et qui m'a été envoyé, je vendrai aux enchères publiques le JEUDI 25 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante, décrité à savoir.

Une certaine portion de derre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, prividères, servituées et avantages et dépendances qui en qualque sorte y appartiennent, situe dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans en l'îlet borné par les rues Websier, Perrièr et Colisemn de terre est désignée par la lettre N sur un croquis fait par l. Daney. Ingénieur civil, daté le 22 novembre 1904, attaché à l'acte ci-après mentioné, et d'après le quel le dit loi commence 104 pieds de la rue Perrièr et mesure 46 pieds, 1 pouce et 6 ingens face à la rue Websier, la même largeur sur le derrière par une profondeur sur le sont des privés au l'eve de vente qui sera passé devant Geo. W. Flynn, et aura a déposer 10 pour cent au moment de l'aijudication à Lionel. M. Ricali.

Jan—24,31 fev—7,14,21:25

Encanteur. par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour-Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, les actions en litige sui-vantes: Soixante parts du capital-actions, de la Rex Land and Oil bevelopment, valeur à pair, de cinq dollars par action, au nom du dit dé-funt, d'après le certificat No. 160, pour qua-rante actions, et le No. 386, pour vingt ac-tions.

CONDITIONS - Comptant. DART, KERNAN & DART, H. W. ROBINSON.

Angle d'affaires et habitation, No. 1513 rue Tehoupitoulas, au coin de la rue Orange, et habitation à deux étages, No. 511, rue Orange,

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet.
JEUD1 28 Janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un ordre dâté du 21 décembre 1914 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orlèans, Division E. dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, les propriétés sulvantes, savoir: 1—le bâtiment en briques nour commerce et

Conditions-I'n tiers ou davantage comptant au choix de l'acheteur. La balance à crédit pour un an contre un billet de l'acheteur ga-ranti par hypothèque et lien de vente, au taux de 8 pour cent par en hen de vente, au taux de 8 pour cent par en à partir de l'adjudication jusqu'au payement complet. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles en vogue. L'acheteur assume les inpots de la ville et de l'état pour 1915 en plus du part d'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du part d'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du part d'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du part d'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du part d'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du part d'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du partir de l'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du partir de l'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du la ville et de l'état pour 1915 en plus du l'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du la ville et de l'état pour 1915 en plus du l'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus du l'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus de l'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus de la ville et de l'état pour 1915 en plus de la ville et de l'état pour 1915 en plus de la ville et de l'adjudication de la ville et de l'état pour 1915 en plus de la ville et de l'adjudication de la ville et de l'adjudi

## ANNONCE JUDICIAIRE Meubles de Bureau, machine à compter Bur-roughs et un coffre-fort.

A L'ENCHERE PUBLIQUES, La Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Conformement à, et en vertu d'un ordre de l'active de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, présentement en villégiature, le dit ordre daté entement en villégiature, le dit ordre daté et silve le 38 décembre 1914, dans le procès cidessus intitule et numéroté, je procéderal à la vente, aux enchéres publiques, JEUDI, il tan et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, où d'un et deux ans, au gré de l'active 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant, et tous les droits, voies, privilége de vendeur sur la propriété ainsi pres de que gent d'un sur l'illet No. 425, borné dit pour cent par an, à dater de l'adjudication, jusqu'à complet paiement; les dits billets grantis par hypothèque spéciale et par lien en dépendent; le dit lot situé dans le Deuxième et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vende avec la clause "de non alienando," et vendue avec la clause "de non alienando dix per la contra

Minnie Lee Curran vs. James C. Keilogg, et als. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse (NOUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 191,040 — Division D — Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District puor la Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No. 110,040, dans l'afaire intitulée Minnie Lee Curran vs. James C. Kellogg, et als, le dit jugement in et rendu lu 11 décembre 1914, et signé le 17 décembre, et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur public, l'offriral à vendre aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, JEL'IL, 38 janvier 1915, la propriété décrité dans l'inventaire conduit dans cette affaire:

CONDITIONS

L'in certain lot de terre avec tous les bâtiments et âmeliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartienment, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orieans (annefennement ville de Carrollton, Paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans l'ilet borné par les rues Pearl, Burdette, Adams et Commerciale, désigné par le numéro 15, de l'ilet No. 55, sur un plan annexé à un acte passé devant A. Hero, Jr., un notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orieans, le 32 mars 1802, tiré par W. H. Williams, voyer, sous date du 14 mai 1873, et mésurant 20 pieds de profondeur entre lignes paralièles. La propriété porte le numéro municipal 400 rue Burdette.

Encantour, and rue Commune.

MILLE PLORENCE LORBER,

Avorat pour le demandeur.

déc—27 jan—2,10,17,14,58